

Exercice clos le 31 décembre **2017**

RAPPORT

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Association POITOU CHARENTES NATURE

14 Rue Jean Moulin
86240 FONTAINE LE COMTE

ASSOCIATION POITOU-CHARENTES NATURE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux Membres,

I - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **Poitou Charentes Nature** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

GROUPE Y AUDIT

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région Poitou-Charentes-Vendée - Membre de la Compagnie Régionale de Poitiers
Membre indépendant du réseau Nexia International - Membre de l'Association Technique A.T.H.

SAS au capital de 37 000 €
Siège social : 53 rue des Marais - CS 18421 - 79024 NIORT Cedex - Tél. : 05 49 32 49 01
RCS NIORT B 377 530 563 - APE 6920 Z - TVA: FR 10 377 530 563

FONTENAY-LE-COMTE - FUTUROSCOPE - LA ROCHE-SUR-YON - LUÇON - NANTES - NIORT - PARIS

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe intitulé « Conseil Régional et Fonds Européens » qui explique l'absence de subvention.

III - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

- La note de l'annexe intitulée « Conseil Régional et Fonds Européens » explique l'absence de subvention.

Nous nous sommes assurés du bien-fondé des positions retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV - Vérifications du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Conseil d'Administration, et dans les autres documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

V - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Futuroscope, le 1^{er} juin 2018

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

GROUPE Y Audit



Laurent HERBELIN

Commissaire aux Comptes Associé

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN
au 31 décembre 2017
(en euros)

ACTIF	BRUT	Amortissements Provisions	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16	PASSIF	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
Immobilisation corporelles					Fonds associatifs sans droit de reprise		
2051 Immobilisations logiciels	4 251,56	4 251,56	0,00	0,00	102	100 000,00	100 000,00
2113 Immobilisations Sous-sol et sur-sols	855,66	527,65	328,01	855,66	Report à nouveau		
2155 Immobilisations matériel	132 065,87	57 800,29	74 265,58	22 370,81	110	238 675,98	94 975,20
218 Immobilisations mobilier	22 877,83	22 007,30	870,53	4 940,67	Résultat net de l'exercice		
Autres immobilisations financières					120	-288 571,69	143 700,78
275 Caution	1 000,00		1 000,00	1 000,00	Subventions d'investissement		
					131	159,68	798,34
ACTIF IMMOBILISE	161 050,92	84 586,80	76 464,12	29 167,14	FONDS PROPRES	50 263,97	339 474,32
Stocks					Provisions pour risques et charges		
371	61 393,93	33 670,58	27 723,35	10 957,09	151 Risques subventions	0,00	47 875,63
Créances					PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	0,00	47 875,63
4098 Remises à obtenir	0,00		0,00	0,00	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		
411 Clients	43 942,07		43 942,07	122 327,09	194 DREAL - Conseil Régional - Europe	39 250,00	200 818,00
418 Clients à facturer	11 218,78		11 218,78	167 659,90	FONDS DEDIES	39 250,00	200 818,00
420 Créance salariés	0,00		0,00	0,00	Dépôts caution		
Autres créances					164 Emprunt auprès des établissements de crédit	72 360,00	0,00
4417 Subventions	357 677,75		357 677,75	749 663,89	168 Emprunt	0,00	0,00
451 Associations	0,00		0,00	0,00	Dettes fournisseurs et compte rattaché		
467 Autres créditeurs	0,00		0,00	0,00	401 Dettes fournisseurs	366 613,92	497 023,20
4687 Produits à recevoir	0,00		0,00	2 880,00	408 Fournisseurs Factures non parvenue	5 283,07	19 768,43
Valeurs mobilières de placement					4686 Charges à payer	0,00	0,00
507 Bons de caisse	51 266,84		51 266,84	50 726,42	Dettes fiscales et sociales		
5081 Titres (valeur d'achat)	0,00		0,00	0,00	428 Dettes prov. pour congés à payer	9 721,00	13 820,00
Banques et assimilés					437 Dettes organismes sociaux	7 357,44	7 420,64
5120 Banque	8 715,11		8 715,11	2 111,77	438 Charges soc. à payer	4 064,00	5 644,00
5125 Livret Bleu	10 448,70		10 448,70	10 370,92	4471 Taxe sur salaires	0,00	0,00
					411 Dettes clients	25 000,00	0,00
ACTIF CIRCULANT	544 919,86	33 670,58	511 249,28	1 116 697,08	Compte de régularisation		
Compte de régularisation					487 Produits constatés d'avance	7 800,00	14 020,00
486 Charges constatées d'avance	256,68		256,68	0,00	DETTES	498 199,43	557 696,27
TOTAL DE L'ACTIF	705 970,78	118 257,38	587 713,40	1 145 864,22	TOTAL DU PASSIF	587 713,40	1 145 864,22

	CHARGES	2017	2016	
	Achats :	18 479,58 €	49 466,78 €	-62,64%
6022	Matières premières	0,00 €	0,00 €	NS
6037	Variations de stocks	-9 025,23 €	26 566,48 €	-133,97%
6041	Photocopies	3 269,53 €	3 285,63 €	-0,49%
605	Matériel	19 323,86 €	13 884,10 €	39,18%
6061	Eau - Electricité	3 132,83 €	3 133,28 €	-0,01%
6063	Petit équipement	97,01 €	114,80 €	-15,50%
6064	Papier, Fournitures bureau	977,97 €	1 454,86 €	-32,78%
6068	Autres fournitures (Carburant)	703,61 €	1 027,63 €	-31,53%
607	Achat de marchandises	0,00 €	0,00 €	NS
	Services extérieurs :	1 180 803,36 €	1 183 543,19 €	-0,23%
611	Sous-traitance associations	1 163 348,00 €	1 163 852,94 €	-0,04%
613	Charges de loyer, location de véhicule	13 337,04 €	14 745,22 €	-9,55%
6155	Location mobilières, entretiens, matériels	423,67 €	410,35 €	3,25%
6160	Assurances	2 690,65 €	2 424,88 €	10,96%
6183	Doc technique	74,00 €	1 884,80 €	-96,07%
6185	Réunions, séminaires	930,00 €	225,00 €	313,33%
	Autres services extérieurs :	92 677,92 €	63 701,25 €	45,49%
6226	Avocat, commissaire comptes	4 100,16 €	4 174,16 €	-1,77%
6228	Frais de formation	0,00 €	672,00 €	-100,00%
6236	Imprimeurs	17 331,56 €	643,40 €	2593,75%
6238	Divers (publicité, plaquettes, dons...)	1,30 €	500,00 €	-99,74%
6241	Transport sur achats	1 183,69 €	2 959,17 €	-60,00%
625	Déplacements, missions	63 246,45 €	48 215,67 €	31,17%
6261	Frais postaux - Timbres	1 688,50 €	1 650,88 €	2,28%
6265	Téléphone, Fax, Internet, Civi CRM	2 014,05 €	1 752,34 €	14,93%
6270	Services bancaires - frais Tickets restaurant	440,21 €	194,63 €	126,18%
6333	Uniformation	2 523,00 €	2 792,00 €	-9,63%
63513	Autres impôts locaux	149,00 €	147,00 €	1,36%
	Charges de personnel :	155 736,51 €	179 575,73 €	-13,28%
641	Salaires bruts	109 927,63 €	126 720,60 €	-13,25%
645	Charges	42 497,14 €	48 674,23 €	-12,69%
647	Autres charges sociales	2 772,00 €	3 573,50 €	-22,43%
6475	Médecine du Travail	539,74 €	607,40 €	-11,14%
	Autres charges de gestion, charges financières :	17 497,29 €	1 994,00 €	777,50%
6586	Cotisations	2 579,44 €	1 994,00 €	29,36%
6587	Dons divers	0,00 €	0,00 €	NS
6588	Charges diverses gestion courante	14 667,38 €	0,00 €	NS
6610	Charges d'intérêts	250,47 €	0,00 €	NS
	Charges exceptionnelles, amortissements, provisions :	50 157,58 €	18 633,76 €	169,18%
6713	Dons, libéralités	6 800,00 €	0,00 €	NS
675	Valeur comptable des éléments actifs cédés	0,00 €	0,00 €	NS
6788	Charges exceptionnelles	18 193,00 €	5 529,64 €	229,01%
6811	Dotations aux amortissements	25 164,58 €	13 104,12 €	92,04%
6815	Dotations aux provisions pour risques et charges d'exploitation	0,00 €	0,00 €	NS
6817	Stocks et en cours	0,00 €	0,00 €	NS
6894	Engagements à réaliser sur subventions **	39 250,00 €	26 500,00 €	48,11%
	Résultat		143 700,78 €	
	Total	1 554 602,24 €	1 667 115,49 €	-6,75%

	PRODUITS	2017	2016	Variation
	Ventes - Prestations :	208 112,24 €	220 289,28 €	-5,53%
7061	Prestations de service	9 306,56 €	636,30 €	NS
7062	Participation stages	0,00 €	0,00 €	NS
7063	Photocopies	5 641,52 €	5 669,14 €	-0,49%
7066	Formations	0,00 €	0,00 €	#DIV/0!
7067	Suivi Cosea LGV	147 444,35 €	173 542,69 €	-15,04%
7069	Etudes extérieures	0,00 €	0,00 €	NS
7070	Ventes (livres)	32 949,37 €	38 984,89 €	-15,48%
7080	Frais de port, activités annexes	1 457,20 €	1 266,16 €	15,09%
7088	Remboursement de frais	11 313,24 €	190,10 €	NS
	Subventions d'exploitation :	99 305,00 €	514 813,07 €	-80,71%
74011	DREAL Nouvelle-Aquitaine / Poitou-Charentes	99 305,00 €	61 900,00 €	60,43%
74020	Fonds européens FEDER	0,00 €	397 963,10 €	NS
74030	Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine / Poitou-Charentes	0,00 €	35 800,00 €	-100,00%
740410	Conseil Départemental des Deux-Sèvres	0,00 €	0,00 €	NS
740420	Conseil Départemental de la Charente	0,00 €	0,00 €	NS
740430	Conseil Départemental de la Vienne	0,00 €	0,00 €	NS
74051	Fondation Léa Nature	0,00 €	0,00 €	NS
74055	Fondation Lisea biodiversité	0,00 €	0,00 €	#DIV/0!
740620	Agence de l'Eau Adour-Garonne	0,00 €	19 149,97 €	-100,00%
74052	Autre Mécénat	0,00 €	0,00 €	NS
	Autres produits de gestion courante, produits financiers :	14 699,22 €	8 536,19 €	72,20%
7560	Cotisations	5 838,00 €	5 280,60 €	10,56%
758	Produits divers gestion, dons associations	8 243,02 €	2 600,00 €	217,04%
765	Escomptes	0,00 €	0,00 €	NS
767	Produits nets sur cessions SICAV	0,00 €	0,00 €	NS
768	Autres produits financiers (livret)	618,20 €	655,59 €	-5,70%
	Produits exceptionnels reprises sur amortissements, provisions :	78 778,32 €	13 907,64 €	466,44%
770	Produits financiers	0,00 €	2,10 €	NS
771	Produits exceptionnels (ex. antérieurs)	0,00 €	0,00 €	NS
7713	Dons particuliers	15 716,99 €	12 850,67 €	22,30%
775	Produits cessions éléments d'actif	0,00 €	0,00 €	NS
777	Subventions d'équilibre	638,66 €	972,58 €	-34,33%
7788	Produits exceptionnels	6 806,00 €	0,00 €	NS
7815	Reprises sur provisions pour risques	47 875,63 €	0,00 €	NS
78173	Reprise sur stocks et en-cours	7 741,04 €	82,29 €	9307,02%
787	Reprises sur provisions pour charges	0,00 €	0,00 €	NS
7894	Report sur subventions attribuées	200 818,00 €	197 538,00 €	1,66%
	Transferts de charges :	664 317,77 €	712 031,31 €	-6,70%
7910	Transfert de charges d'exploitation (LGV assoc)	646 974,29 €	700 001,67 €	-7,58%
7910	Transfert de charges d'exploitation (loyer, contribut° rencontres)	16 695,81 €	11 167,44 €	49,50%
7916	Remboursement formations	647,67 €	742,20 €	-12,74%
7917	Remboursement frais de déplacements	0,00 €	0,00 €	NS
7918	Remboursement frais divers	0,00 €	120,00 €	-100,00%
	Déficit	288 571,69 €		
	Total	1 554 602,24 €	1 667 115,49 €	-6,75%

Evaluation des contributions volontaires en nature

	CHARGES	2017	2016	
862	Mise à disposition gratuite de biens et services (Mainate FIFO)	210,00 €	210,00 €	
864	Personnel bénévole*	99 083,10 €	46 293,88 €	114,03%
	Total	99 293,10 €	46 503,88 €	

	PRODUITS	2017	2016	
870	Bénévolat*	99 083,10 €	46 293,88 €	114,03%
871	Prestation en nature	210,00 €	210,00 €	
	Total	99 293,10 €	46 503,88 €	

* (soit 6 570 heures recensées) * (soit 3 032 heures)

ANNEXE

Total du **bilan** avant répartition : **587 713,40 €**

Total des **charges**: **1 554 602,24 €**

Déficit: **288 571,69 €**

1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes de l'association sont établis conformément au règlement comptable CRC 99-01

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements : ils sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue pour l'ensemble du matériel.
- Stocks : ils ont été valorisés au coût d'achat des marchandises.

2. FAITS CARACTERISTIQUES

Conseil Régional et Fonds européens :

La subvention du Conseil Régional pour les actions 2017 a été votée en 2015. A ce titre, aucune subvention n'a été comptabilisée sur l'exercice.

Toutefois, une somme de 156 443 € provisionnée en 2015 a été reprise intégralement des fonds dédiés. Puis, une perte exceptionnelle de 6 193 € a été constatée suite à une diminution de la subvention réellement accordée par le Conseil Régional lors de la finalisation des projets 2017 et de la signature de l'avenant.

La demande de financement de fonds européens (FEDER) prévue pour les actions 2016 et 2017, et s'achevant courant 2018, n'était pas encore déposée à la date de l'arrêté des comptes clos le 31/12/2017. Par conséquent, aucune subvention à recevoir n'a été comptabilisée dans les comptes au 31/12/2017. Cette demande concerne 19 dossiers, dont certains sont la suite de dossiers traités en 2014-2015 pour lesquels des financements FEDER avaient été obtenus en 2016.

Les dépenses correspondant à ces dossiers ont toutefois déjà été engagées en 2017, ce qui entraîne le déficit cumulé sur ces projets pouvant être estimé à 412 760 €, qui explique le déficit de l'année 2017.

ANNEXE

LGV :

Le travail de coordination mené dans le cadre de la convention avec Cosea sur la réalisation des mesures compensatoires et des mesures de suivi sur la LGV Sud Europe Atlantique a permis le financement de 286 jours de travail pour Poitou-Charentes Nature en 2017, à la fois de la coordinatrice et de la chargée de mission, mais aussi pour le travail actif des bénévoles. Ceci a apporté des recettes pour un montant de 147 444 € pour Poitou-Charentes Nature en 2017, en baisse de 15 % par rapport à 2016 (173 543), ainsi que 647 943 € pour le travail des associations membres (700 199 € en 2016), inclus en transferts de charges sur l'exercice 2017.

Mouvements d'effectifs

Deux personnes en fin de contrat à durée déterminée ont quitté l'association en juin et en juillet. La salariée en congé sans solde est revenue en août 2017 mais a décidé de ne pas poursuivre sa mission à Poitou-Charentes Nature et a été remplacée en novembre par une autre personne en CDI.

3. ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Il a été repris en fonds dédiés la somme de 200 818 € correspondant à des subventions antérieures à 2017 relatives à des travaux non encore réalisés à la fin des exercices précédents. Il s'agit en l'occurrence de subventions sur projets qui n'étaient pas achevés au 31 décembre 2017.

Il a été provisionné en fonds dédiés la somme de 39 250 € correspondant à des subventions 2017 relatives à des travaux sur des actions se déroulant à cheval sur 2 années (2017-2018) non encore réalisés à la fin de l'exercice (31/12/2017).

La répartition des fonds dédiés est la suivante :

Montant	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Intitulé opération (année subv.)				
Plan d'action Maculea (2014) – MAC14	2 660	0	2 660	0
Données naturalistes (2016) – DONNEES15	1 975	0	1 975	0
Dispositif d'alerte enjeu biodiv (2016) – ALERTE16	26 500	0	26 500	0
Rencontres naturalistes régionales (2016) – RNR16	13 240	0	13 240	0
Coordination 2017 – COBJ17	30 000	0	30 000	0
Conseil Régional programmes 2017	126 443	0	126 443	0
<i>Sous-total</i>	<i>200 818 €</i>		<i>200 818 €</i>	

ANNEXE

Montant Intitulé opération (année subv.)	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Action en faveur des azurés (Maculinea) – MAC17	0	15 700	0	15 700
Rapportage des données naturalistes – RAPP17	0	450	0	450
Listes rouges 3e phase – LISTE17	0	12 400	0	12 400
Oiseaux en hiver 3e phase – OISH17	0	10 700	0	10 700
TOTAL	200 818 €	39 250 €	200 818 €	39 250 €

NOTE SUR LES PRODUITS ET CHARGES

- Transferts de charges 791

Les transferts de charges comprennent essentiellement les remboursements de loyers (10 061,53 €) et les factures des associations membres prises en charge par COSEA et LISEA dans le cadre de la convention signée avec cette dernière (646 974,29 €).

NOTE SUR LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Les contributions volontaires en nature s'élèvent à 99 083 €, ce qui représente 6 570 heures de travail bénévole.

Les montants indiqués sont déclaratifs, ils ont été établis à partir de fiches remplies par les bénévoles sur le temps consacré aux différentes actions.

Le barème horaire retenu est sensiblement égal au SMIC + charges, soit 15,08 €/h pour l'exercice 2017.

Il est à noter que de nombreuses heures bénévoles n'ont pas été retranscrites, donc non comptabilisées sur la plupart des programmes d'inventaires. Sont comptabilisées essentiellement les réunions concernant directement Poitou-Charentes Nature.

NOTE SUR LES EFFECTIFS

- Retraite

Les indemnités conventionnelles dues aux salariés selon la Convention Collective Nationale de l'Animation en cas de départ en retraite représentent au 31/12/17 un montant total brut de 22 194 €, soit 32 503 € charges patronales comprises (1/4 de mois par année de présence jusqu'à 11 ans et 1/3 de mois par année de présence au-delà de 11 ans).

ANNEXE

4. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social : Actions ou parts sociales : Non applicable

Autres réserves : 0

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risque et charges étaient destinées à couvrir les risques potentiels liés au recouvrement de certaines créances. Le risque étant éteint au 31/12/2017, elles ont été reprises.

Etat des dettes et produits constatés d'avance :

	Montant brut	à 1 an au plus	+1 an -5 ans	à plus de 5 ans
Etablissement de crédit	72 360	72 360		
Dettes financières diverses	0			
Fournisseurs	371 897	371 897		
Dettes fiscales & sociales	21 142	21 142		
Dettes sur immobilisations	0			
Autres dettes	25 000	25 000		
Produits constatés d'avance	7 800	7 800		
TOTAL	498 199	498 199	0	0

Dettes représentées par des effets de commerce : Non applicable

Charges à payer incluses dans les postes du bilan :

Fournisseurs : 5 283 €

Dettes fiscales & sociales : 13 785 €

Produits constatés d'avance : 7 800 €

ANNEXE

DÉTAIL PRODUITS ET CHARGES

Produits à recevoir :

- Subventions à recevoir : 357 677,75 €

- DREAL 2016 : 1 250,00
- DREAL 2016 (projets 2017) : 4 000,00
- DREAL 2017 : 21 965,13
- Conseil Régional 2015 (projets 2017) : 18 000,00
- Conseil Régional 2016 : 56 784,82
- Conseil Régional 2017 : 52 064,80
- FEDER : 203 613,00

- Débit. Créd. Div. Produits à recevoir :

Les subventions à recevoir correspondent à des actions en cours et non terminées ou en cours de paiement ou dont les rapports n'ont pas encore été transmis.